

CONSEIL MUNICIPAL BEZ ET ESPARON

Le Conseil Municipal de la Commune de Bez & Esparon (Gard), s'est réuni le Jeudi 8 Juin Deux mille dix-sept, à Dix-Huit Heures Trente, sous la présidence de Monsieur Claude MARTIN, Maire.

Etaient Présents : M. Jacques NEGRON – 1^{ier} Adjoint, M. Laurent NEGRE, Mme Aurélia SHAHMANECHE, Mme VIOT CARVALHO Christel, M. André GAWRA, Conseillers.

Absents ayant donné procuration :

Mme Sabine MALARTE 2^{ème} Adjoint - procuration à Jacques NEGRON

Mr Paul GRAZIOSO - procuration à Claude MARTIN

Absents:

Mr Patrick BOURDIN

Mr Emmanuel RIBEYRE

Mr Bernard COUGOULUEGNE

Secrétaire de séance : Mr Jacques NEGRON

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal que soit rajouté à l'ordre du jour :

- la délibération concernant le transfert de compétence au SMEG
- la modification de la délibération concernant le déclassement et la vente d'une impasse à Mr Laurent NEGRE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte cet ajout.

Transfert de compétence Eclairage public au SMEG

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire :

Après en avoir délibéré, et voté : 7 voix POUR et 1 ABSTENTION

- **Décide** de transférer au SMEG la compétence « Eclairage Public » pour les travaux d'investissement, dans les conditions susvisées, à l'exclusion de la maintenance qui relève de la responsabilité de la commune dans l'attente de l'ouverture ultérieure de l'exercice de la maintenance du réseau d'éclairage public dont le transfert sera conditionné à une délibération spécifique de la commune. Le Syndicat ne pourra être tenu responsable d'un défaut de maintenance ou de tout frais supplémentaire en découlant, la responsabilité de la commune pouvant être mise en jeu par le Syndicat dans le cas d'un dysfonctionnement ou d'un dommage résultant d'un défaut de maintenance ou d'une maintenance assurée de manière non satisfaisante.

- **Précise** que les ouvrages sur lesquels le SMEG interviendra feront l'objet d'une remise d'ouvrage à la commune qui en conserve l'exploitation selon les normes en vigueur,
- qu'à la réception de cette délibération et avant tout transfert effectif de la compétence, le SMEG réalisera un audit portant sur la sécurité des installations d'éclairage public afin de déterminer les éventuels travaux de mise en sécurité électrique et mécanique nécessaires
- qu'à défaut d'accord de la commune pour réaliser ces travaux de mise en sécurité électrique et mécanique nécessaires, la compétence ne sera pas transférée.
- **Précise** que le Syndicat gardera le bénéfice de la totalité de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la commune pour laquelle il perçoit déjà cette taxe en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité,
- **Précise** que le transfert de compétence prendra effet le premier jour du mois suivant la date exécutoire de l'approbation par le comité syndical du SMEG de la présente délibération,
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur Le Président du SMEG pour information au Comité Syndical.

Déclassement d'une impasse du Domaine Public de la Commune de Bez et Esparon pour cession au profit de M. NEGRE Laurent :

Mr Le Maire explique que lors du Conseil Municipal du 27/05/2016 il a été décidé de régulariser l'impasse qui dessert la propriété de Mr NEGRE Laurent. Cependant, il n'avait pas été décidé du prix de cession, il convient donc de reprendre et de compléter cette délibération.

M. Laurent NEGRE ne prend pas part aux discussions et sort de la salle.

Le Conseil Municipal (6 voix POUR et 1 ABSTENTION) :

- **DIT** que le déclassement concerne uniquement l'aliénation d'une impasse qui n'est plus utilisée pour la circulation publique comme desservant un seul propriétaire privé.
- **DIT** que le déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par l'impasse, il est dispensé d'enquête d'utilité publique.
- **ACCÉPTE**, de régulariser au profit de M. NEGRE Laurent cette impasse d'une contenance de 36 centiares **au prix de 10€ le m² soit 360€.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette régularisation.

Courriers concernant les chemins d'exploitations « 40 escaliers » et « Bragalouses »:

M. Le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il s'est renseigné auprès du cadastre et qu'il s'agit de chemins d'exploitations ; ceux-ci doivent être entretenus par les propriétaires riverains et que ces derniers peuvent en restreindre l'accès. En effet, les véhicules à moteur endommagent les murs de soutènement.

Après discussion, et en raison des travaux qui ont déjà été effectués par la municipalité sur ces chemins, le mur du chemin des Bragalouses sera remonté en pierres sèches par les employés municipaux, mais il faudra que les propriétaires (dont la commune) se réunissent pour que cette situation ne perde pas.

Courrier de Mme LHUISSET :

Demande de la pose d'un panneau « Site inscrit au Patrimoine depuis 1976 » sous le panneau ESPARON. Elle propose au Conseil Municipal de participer aux frais.

Après approbation de cette initiative, le Conseil Municipal demande qu'un devis soit demandé pour en connaître le coût.

Courrier de Mr ODIER :

Il demande la pose d'une rampe allant de la Place à la rue qui monte dans le village, ainsi que la réfection des escaliers qui vont du parking à la Place.

Le Conseil Municipal approuve ces projets et va en étudier la faisabilité sur place.

Coordonnateur Communal :

M. le Maire informe, qu'en janvier 2018, il y aura le recensement de la population pour l'INSEE et qu'il convient de désigner un coordonnateur communal. Mme Jane MARTIN a déjà occupé ce poste 3 fois, M. Le Maire propose de la reconduire dans cette fonction. Un agent recenseur devra être désigné à la fin de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce choix et désigne Mme MARTIN Coordonnateur Communal.

Subventions :

M. Le Maire donne lecture des notifications de subvention:

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2017

- **Réfection de la route de Lasalle pour la mise en sécurité des usagers :**

Devis HT : 27200 € Subvention 29.42% soit 8002.24 €

- **Acquisition de matériel informatique dans un espace mutualisé de services publics**

Devis HT : 1454.17 € Subvention 34.38 % soit 500€

Fonds National de Prévention

- Elaboration du Document Unique de prévention et d'évaluation des risques professionnels, réalisé par Mme Jane MARTIN, Assistant de prévention, sous l'autorité de M. Le Maire et en collaboration avec les employés municipaux de la commune : 1024€.

Question Diverses :

- Mr Le Maire informe les Conseillers Municipaux que l'Inspection académique, actuellement à Molières-Cavaillac, doit être délocalisée. Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'adopter une motion afin de marquer leur ferme opposition à cette décision.

- Par délibération en date du 29 mars 2017, Le Conseil Communautaire du Pays Viganais a approuvé, à l'unanimité, la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) avec la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires. Les délégués doivent être élus municipaux.
Mr Le Maire est désigné d'office, il faut désigner un autre représentant.
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne Mr Jacques NEGRON, délégué suppléant.

- Courrier école matériel Informatique
Les institutrices informent la municipalité que des subventions sont possibles pour l'achat de matériel informatique à hauteur de 50% si la dépense excède 4 000€. Ce changement de matériel sera pris en charge par le SIVU des écoles si cela a été prévu à son budget.

- L'office du Tourisme propose une soirée cinéma en plein air à Esparon le 3 août 2017. L'utilisation du four à pain ne sera pas possible en raison des nuisances sonores. La buvette et la restauration devront fermer à 20h45, le temps de la diffusion du film afin d'éviter toute nuisance sonore.
La caravane « Carawine » qui a fait une demande d'installation le jeudi soir à Esparon s'occupera de la restauration et de la dégustation de vin sur le parking du bas d'Esparon. Elle devra s'engager à respecter les contraintes.

- Des Conseillers municipaux signalent qu'il y a une citerne rouge sur le parking d'Esparon, ils demandent qu'elle soit enlevée dans les plus brefs délais.
Un courrier sera fait à son propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Vingt Heures quinze minutes.

Le Maire

Claude MARTIN

